



MAIRIE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le 22 septembre le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 septembre 2016.

PRESENTS : MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, COOKE Solange, DUNAND Carine, JACCAZ Jean-Paul, LEGOUX Philippe, ARVIN-BEROD Priscillia, JUELLE Sophie, LABROUSSE Jean, ENCINAS Florence, PERNOD Stéphanie, BRETON Jessica.

ABSENTS excusés : JOND Claude, DESRUES Jean-Claude, PRADEL Franck.

Procurations : JOND Claude à JACCAZ Yann, DESRUES Jean-Claude à LEGOUX Philippe, PRADEL Franck à DUNAND Carine.

Secrétaire de séance : JUELLE Sophie.

N° 02 - **OBJET :** Projet de nouveau quartier aux Varins - Annulation des délibérations des 14/04/2009 et 09/06/2006

Rapporteur : M. le Maire, Yann JACCAZ

Exposé :

Le projet de nouveau quartier aux Varins a fait l'objet d'études techniques et urbaines depuis une dizaine d'année. Celles-ci arrivent à leur aboutissement et à ce jour le dossier de demande d'ouverture à l'urbanisation au titre d'une autorisation d'Unité Touristique Nouvelle (UTN) a été déposé en Préfecture cet été.

A ce stade la municipalité travaille sur le montage opérationnel et financier.

L'outil de la zone d'aménagement concerté n'apparaît plus pertinent.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler les délibérations des 14/04/2009 et 09/06/2006.

Le nouveau montage opérationnel sera proposé au Conseil Municipal une fois le résultat de l'UTN rendu.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- D'annuler les délibérations des 14/04/2009 et 09/06/2006 relatives au projet de quartier nouveau aux Varins,
- De noter que le montage opérationnel définitif sera proposé en Conseil Municipal une fois le résultat de la demande d'autorisation UTN rendue;
- De charger le Maire, ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Amendements : Néant

Le Maire, Yann JACCAZ

Adoption :

Conseillers présents.....	12
Procurations	03
Votants	15
Pour	15
Contre.....	00
Abstention	00



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la réception en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le